



Communauté de Communes du Val de l'Aisne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au projet de révision du SCoT du Val de l'Aisne

Par arrêté en date du 15 octobre 2018, le Président de la communauté de communes a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de révision Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val de l'Aisne.

Durée de l'enquête et constitution du dossier

Cette enquête publique se déroulera entre le **5 novembre 2018 à 9h00 et le 6 décembre 2018 à 18h** soit un total de 32 jours.

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- la décision du Président du Tribunal Administratif d'Amiens N°E18000144/80 du 14 septembre 2018 désignant le commissaire enquêteur pour le projet de schéma de cohérence territoriale du Val de l'Aisne
- de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique présentant les modalités d'organisation de l'enquête en date du 15 octobre 2018
- d'un recueil des actes administratifs contenant les délibérations relatives à la révision du SCoT.
- du projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté le 18 janvier 2018, composé des pièces suivantes : Un rapport de présentation*, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
- des avis recueillis auprès des personnes publiques associées notamment l'avis de l'autorité environnementale et les réponses apportées aux avis.

*le projet de SCoT arrêté comporte une évaluation environnementale figurant au tome 3 du rapport de présentation.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête peut être consulté dans les lieux suivants aux horaires d'ouverture habituels :

- Au siège de l'enquête publique : A l'accueil de la communauté de communes du Val de l'Aisne - 20 ter du Bois Morin - 02370 Presles et Boves. Aux horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.
- Sur le site internet de la communauté de communes du Val de l'Aisne : <http://www.cc-valdeaisne.fr/>
- Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable sous forme papier dans les mairies suivantes : BRAINE, BUCY-LE-LONG, CHAVIGNON, LES SEPTVALLONS, et VAILLY-SUR-AISNE aux heures d'ouverture habituels de chacune de ces mairies.

Présentations des observations

Au siège de la communauté de communes, et dans chacune des 58 mairies citées ci-dessous, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées, sera disponible.

AIZY-JOUY, ALLEMANT, AUGY, BAZOCHES-SUR-VESLE, BLANZY-LES-FISMES, BRAINE, BRAYE, BRENELLE, BRUYS, BUCY-LE-LONG, CELLES-SUR-AISNE, CERSEUIL, CHASSEMY, CHAVIGNON, CHAVONNE, CHERY-CHARTREUVE, CHIVRES-VAL, CIRY-SALOGNE, CLAMECY, CONDE-SUR-AISNE, COURCELLES-SUR-VESLE, COUVRELLES, CYS-LA-COMMUNE, DHUIZEL, FILAIN, LES SEPTVALLONS, JOUAINES, LAFFAUX, LESGES, LHUYS, LIME, MARGIVAL, MISSY-SUR-AISNE, MONAMPTEUIL, MONT-NOTRE-DAME, MONT-SAINT-MARTIN, NANTEUIL-LA-FOSSE, NEUVILLE-SUR-MARGIVAL, OSTEL, PAARS, PARGNY-FILAIN, PONT-ARCY, PRESLES-ET-BOVES, QUINCY-SOUS-LE-MONT, SAINT-MARD, SAINT-THIBAUT, SANCY-LES-CHEMINOTS, SERVAL, SOUPIR, TANNIERES, TERNY-SORNY, VAILLY-SUR-AISNE, VASSENY, VAUDESSON, VAUXTIN, VIEIL-ARCY, VILLESAYOYE, VUILLERY

Les observations peuvent également être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur au siège de la communauté de communes pendant toute la durée de l'enquête.

Soit par courrier adressé à la communauté de communes du Val de l'Aisne, 20 ter rue du Bois Morin 02370 Presles et Boves

Soit par courrier électronique, à l'adresse : enquetepublique@cc-valdeaisne.fr

Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège de la communauté de communes et sur le site internet du SCoT onglet enquête publique.

Commissaire enquêteur

Pour l'enquête publique relative au projet de SCoT Val de l'Aisne, M. Michel JORDA a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Amiens dans sa décision N°E18000144/80 en date du 14 septembre 2018.

Permanence d'accueil du public

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recevoir les observations en rapport avec le projet de SCoT dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

	Date	Horaire	Lieu
Ouverture + Permanence	lundi 5 novembre 2018	de 9h à 12h	Siège de la CCVA
Permanence	mercredi 14 novembre 2018	de 15h à 18h	Mairie de Chavignon
Permanence	lundi 19 novembre 2018	de 15h à 18h	Maison des Services Public de Vailly-sur-Aisne
Permanence	samedi 24 novembre 2018	de 9h à 12h	Mairie de Braine
Permanence	mardi 27 Novembre 2018	de 15h à 18h	Mairie des Septvallons
Clôture + Permanence	jeudi 6 décembre 2018	de 15h à 18h	Mairie de Bucy-le-Long

Suite de l'enquête publique

Le rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet de la communauté de communes : <http://www.cc-valdeaisne.fr/> et consultable dans les locaux de la communauté de communes du Val de l'Aisne, 20 ter du bois morin 02370 Presles-et-Boves. Une copie de ce rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera communiquée aux Maires des communes du périmètre, pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision d'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Val de l'Aisne relève de la compétence de la communauté de communes du Val de l'Aisne. Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Val de l'Aisne arrêté ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président ou du Directeur de la communauté de communes du Val de l'Aisne :

- par courrier postal adressé à la communauté de communes du Val de l'Aisne, 20 ter rue du bois morin 02370 Presles et Boves
- par courrier électronique, à l'adresse : contact@cc-valdeaisne.fr
- par téléphone au : 03 23 54 05 81